

CANTINÉO7

Une aide du Département
pour les collégiens demi-pensionnaires

CANTINÉO7

Une aide du Département
pour les collégiens demi-pensionnaires

IMPORTANT :
POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

UN SEUL NUMÉRO

01 64 14 77 77

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
S'ENGAGE POUR OFFRIR AUX COLLÉGIENS
UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE
DE QUALITÉ.**

ATTENTION :
PARENTS, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION,
VOTRE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE,
AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2021
POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE.

Votre demande peut cependant être effectuée
tout au long de l'année scolaire.
Les droits seront alors ouverts en fonction
de la date de création de la demande.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION 01 64 14 77 77



Réalisation/Impression : Département de Seine-et-Marne - Ne pas jeter sur la voie publique

Vous pouvez obtenir une aide
du Département sur le prix du repas facturé
par le collège si votre enfant est inscrit
à la demi-pension 3, 4 ou 5 jours par semaine.

Cette aide est calculée en fonction
de votre quotient familial
*(revalorisation de l'aide à compter
de la rentrée 2021) :*

- 2,21 € par repas pour les quotients compris entre 0 € et 300 €
- 1,77 € par repas pour les quotients compris entre 301 € et 650 €

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



